

L'Association Européenne des Magistrats
au cours de sa réunion tenue à TURKU (Finlande) le 23 mai 2008
a adopté à l'unanimité la résolution suivante

1. L'Association européenne des magistrats a pris connaissance des évolutions envisagées par le gouvernement français de la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature, rendant les magistrats minoritaires dans l'organe chargé en France de leurs carrières et de leur discipline, au profit de membres nommés en grande partie par les pouvoirs exécutif et législatif.
2. L'Association européenne des magistrats souligne que pour ce qui est de l'autorité compétente en matière de sélection, de carrière et de discipline des magistrats, les instances européennes ont depuis des années imposé des règles incontournables destinées à assurer l'indépendance et l'impartialité de la justice.
3. L'Association européenne des magistrats entend ainsi rappeler que :
 - la recommandation n° R 94-12 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe impose que l'autorité compétente soit indépendante du gouvernement et de l'administration.
 - la charte européenne sur le statut des juges édictée par le Conseil de l'Europe en 1998 impose une instance indépendante des pouvoirs exécutif et législatif au sein de laquelle siègent au moins pour moitié des juges élus par leurs pairs
 - l'avis n°10 du Comité Consultatif des Juges Européens adopté à Strasbourg en octobre 2007 impose une instance comptant une majorité substantielle de juges élus par leurs pairs.
4. L'Association européenne des magistrats rappelle que ces standards n'ont pas été érigés dans l'intérêt des magistrats et par corporatisme, mais parce qu'ils permettent seuls de s'assurer de la nécessaire indépendance de la Justice dans une société démocratique.
5. L'Association européenne des magistrats exprime sa grave préoccupation face à de tels développements. Elle appelle les autorités françaises à observer scrupuleusement les standards universellement reconnus d'une justice indépendante, seuls à même d'assurer la confiance que les citoyens mettent en celle-ci.

Turku, le 23 mai 2008.